

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL-SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Janvier le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

Présents : Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Sophie DRAPEAU, Martine GREMILLON, Monique MEGE, Carole MAIRE et Messieurs Philippe BRAULT, Michel MALLET, Richard BOWCOTT, Laurent BEJARD, Nicolas ARQUE, François FAIVRE, Bruno ROQUET, Pascal CHARLES et José THOBIE.

Représentés : Madame Coline BROCHIER est représentée par Monsieur Pascal CHARLES et Madame Marie GRANGE est représentée par Monsieur Michel MALLET

Absents : Néant

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

I – ENVIRONNEMENT

- Informations diverses

II – VOIRIE

- Informations diverses

III – BÂTIMENTS

- Autorisation pour la signature de la lettre d'engagement avec l'AT86
- Informations diverses

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- Droit de Prémption Urbain
- Motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire-Poitiers-Limoges / Association voie rapide 147-149

V – FINANCES LOCALES

- Autorisation afin de déposer les dossiers CRTE de demandes de subventions DETR, DSIL et Région 2022
- Achat d'un tracteur et d'une élagieuse avec reprise de matériel

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

- Informations diverses

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

- Manifestations

VIII – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Comptes-rendus des commissions

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

L'appel est fait et le quorum atteint.

Madame Sandrine BARRAUD et Monsieur Richard BOWCOTT sont élus secrétaires de séance.

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques sur le compte rendu du conseil municipal 8 décembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

- **Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations**

Nom du fournisseur	Nature du devis	Section	Montant		Date de signature
			HT	TTC	
IDI INFORMATIQUE	5 Smartphone Samsung A21S et bornes réseau sans-fil	I	1 681,80 €	2 018,16 €	10/12/2021
IDI INFORMATIQUE	1 écran tactile 65 pouces sur pied	I	2 593,85 €	3 112,62 €	09/12/2021
UGAP	1 table et 6x2 chaises	I	1 965,53 €	2 358,64 €	20/12/2021
ATELIER DE L'OBSERVATOIRE	Aménagement local serveur Mairie	I	1 017,00 €	1 328,40 €	05/01/2022

I – ENVIRONNEMENT

- **Eclairage de l'arrêt bus au Gué de Vu.**

Monsieur Michel MALLET confirme que la pose de l'éclairage de l'arrêt bus au Gué de Vu est terminée. Dans le cadre de la réduction des éclairages énergivores, les lanternes installées ne seront utilisées qu'à 50 % de leur capacité et sont programmées pour une diminution de luminosité supplémentaire à partir de 20h.

Il a été demandé à notre installateur, la Sorégies, d'intervenir pour procéder à quelques réglages et notamment réorienter l'éclairage plus sur l'arrêt de bus.

- **Assemblée Générale de Eaux de Vienne.**

Monsieur Michel MALLET a assisté à l'assemblée générale du Syndicat Eaux de Vienne qui s'est tenu le 15 décembre 2021. Il a proposé d'annexer le compte rendu de cette réunion au procès-verbal du conseil municipal.

- **Réserves de substitution (bassines)**

Monsieur Michel MALLET fait état que le syndicat Eaux de Vienne a pris la position de ne pas donner d'avis sur le protocole d'accord et de cadrage pour la création de 41 réserves de substitution porté par Rés'Eau et 5 Scage (Société coopérative anonyme de gestion de l'eau) du bassin du Clain. Les élus ont estimé ne pas avoir assez d'informations pour se prononcer.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes a proposé au vote la même question lors du conseil communautaire du 13 janvier 2022 et qu'il s'est abstenu ainsi que Madame Sandrine BARRAUD aussi conseillère communautaire. Ils ont justifié leur vote par un manque d'information sur le sujet, sujet qu'ils auraient souhaité évoquer en amont avec le conseil municipal.

Pour information, le conseil communautaire a émis un avis favorable par 27 voies pour, 14 abstentions et 8 voies contres.

- **Lavoir de Masseuil**

L'entreprise Beaulieu a terminé les travaux du lavoir du chemin bas. Quelques travaux restent à réaliser notamment le curage du lavoir ainsi que le bras reliant la rivière et la pose de calades qui seront faits par les agents de la commune.

II – VOIRIE

- **Marquage au sol et panneaux de signalisation**

Monsieur Laurent BEJARD informe que le marquage au sol est terminé. Il a été recensé quelques oublis, il se rapproche du prestataire pour qu'ils soient faits. La pose des panneaux de signalisation est en cours.

- **Broyage des accotements et haies par Billy**

Le broyage et passage des lamiers réalisés par l'entreprise Billy sont terminés.

- **Clôture service technique**

L'entreprise Pelletier a terminé la pose de la clôture des services techniques et les portails sont aussi installés.

- **Chemin des Harcouettes**

Le cabinet Abcisses a réalisé le bornage du chemin des Harcouettes qui relie la RD 30a au lotissement des « Jaudouines ». Un chiffrage des travaux va ainsi pouvoir être fait rapidement afin d'engager les travaux au plus tôt.

- **Divers**

Monsieur Pascal CHARLES informe que les joints d'une plaque d'égout rue de la Duboiserie ne font plus tampon et provoque du bruit à chaque passage de voitures. Monsieur Michel MALLET informe les services d'Eaux de Vienne pour intervention.

III – BÂTIMENTS

- **Autorisation pour la signature de la lettre d'engagement avec l'AT86**

Délibération n° 2022-01-18-01

Madame Sandrine BARRAUD informe le conseil municipal que l'Agence des Territoires de la Vienne a été sollicité pour accompagner la commune dans son projet de la médiathèque. L'Agence des Territoires 86 apportera son aide pour mener à bien la procédure permettant d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre. La mission de l'AT86 consiste à rédiger le programme architectural et technique sur la base des besoins recensés et listés par la commune, et d'assister la collectivité pour l'organisation de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre d'une prestation sur compétences moyens et références, et ceci jusqu'à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et la notification le rendant exécutoire.

Pour ces missions, la rémunération de l'AT86 est arrêtée à la somme globale et forfaitaire de 5 208.00€ TTC (soit 14 jours d'étude à 372.00€ TTC la journée)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement de l'Agence Technique pour sa mission d'accompagnement du projet de médiathèque.

- **Informations diverses**

Madame Sandrine BARRAUD informe le conseil municipal qu'un problème technique a été observé en début de semaine sur un radiateur de la petite salle des fêtes. Celui-ci a entraîné l'arrêt total de la chaudière bois alimentant le complexe polyvalent, la MCLS et les écoles. Tout a été mis en œuvre pour que le chauffage soit remis en service le plus rapidement possible dans les écoles. L'entreprise SPIE s'occupant de la maintenance des installations intervient actuellement sur les réparations nécessaires. Un point sur l'état du circuit de chauffage et des installations est programmé avec l'entreprise début février.

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Point sur le personnel**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la reprise du travail à plein temps de Monsieur Philippe CHIPEAUX à partir du 12 janvier 2022. Par ailleurs, Monsieur Jérôme Guignard (service technique) a fait une demande de disponibilité de 3 ans.

Au niveau du service administratif, Madame Sandra BERTHELEMY est venue renforcer l'effectif pour une période de 2 mois.

- **Droit de Prémption Urbain**

Sujet annulé

- **Motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire-Poitiers-Limoges / Association voie rapide 147-149**

Délibération n° 2022-01-18-02

Monsieur le Maire a été sollicité par l'association Voie Rapide 147 – 149 afin que le conseil municipal soutienne une motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES.

MOTION

demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe

BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES

Le Conseil d'Administration réuni en séance plénière le 26 novembre 2021

RAPPELLE la priorité absolue que constitue pour les trois départements concernés, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne, l'aménagement en voie rapide de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges par les RN 149 et 147.

RAPPELLE qu'à l'exception d'un tronçon entre PARTHENAY et LA FERRIERE, du contournement de POITIERS et du contournement de FLEURE qui sont aménagés en 2x2 voies avec carrefours dénivelés, les RN 149 et 147 sont des routes à deux voies sur la quasi-totalité de l'itinéraire, avec des caractéristiques relativement médiocres et la traversée des agglomérations rencontrées.

RAPPELLE qu'elles offrent des possibilités de dépassement réduites et que les temps de parcours sont élevés, 1h30 entre BRESSUIRE et POITIERS pour 83 km et 2h10 entre POITIERS et LIMOGES pour 128 km.

CONSTATE que, compte-tenu de ces caractéristiques et du trafic Poids Lourds qu'elles supportent, le niveau d'insécurité est élevé en certaines portions de l'itinéraire, entraînant de nombreux accidents malheureusement souvent mortels.

PRECISE que le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement a approuvé en 2002 un avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI) retenant le parti d'aménager la liaison NANTES – POITIERS – LIMOGES en route express 2x2 voies, en fonction de l'évolution du trafic et retenant en priorité les sections suivantes :

- Dans la Vienne la section entre POITIERS et LUSSAC-LES-CHATEAUX
- Dans la Haute-Vienne la section entre BELLAC et LIMOGES.

DEPLORE qu'aucun aménagement n'ait été réalisé depuis la mise en service du contournement de FLEURE à l'été 2011.

SOULIGNE qu'une infrastructure sûre et rapide permettra :

- de lutter contre la désertification des territoires en favorisant leur accès et leurs liaisons avec les agglomérations
- d'assurer un maillage avec les schémas départementaux
- de développer l'économie de tous nos territoires : commerce local, trafic PL et VL local nécessaire à l'activité,
- de résoudre les trafics pendulaires locaux aux abords des grandes agglomérations.

EST CONSCIENT que la priorité doit être donnée aux aménagements de sécurité, de réduction de la gêne aux riverains par le contournement des bourgs et de création de créneaux de dépassement :

- SAINT-SAUVEUR – CHICHE
- Déviation de PARTHENAY et CHATILLON-SUR-THOUET
- CHALANDRAY – AYRON
- VOUILLE – MIGNE-AUXANCES
- Déviation de MIGNALOUX-BEAUVOIR
- Déviation de LHOMMAIZE
- Déviation de MOULISMES
- Déviation de SAINT-BONNET-DE-BELLAC
- BERNEUIL – CHAMBORET

REQUIERT que les aménagements aient le plus faible impact sur l'environnement et les paysages.

EXIGE que ces infrastructures soient gratuites pour les usagers de la route, et donc REJETTE le projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges qui ne répond à aucune de ces préoccupations. DEMANDE que l'Etat, après le vote de la loi 3DS, prenne en urgence le décret d'application permettant le transfert du réseau national concerné aux Départements qui ont manifesté leur volonté de prendre la maîtrise d'ouvrage.

Après lecture, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette motion et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour suite à donner.

V – FINANCES LOCALES

• Autorisation afin de déposer les dossiers CRTE de demandes de subventions DETR, DSIL et Région 2022

Délibération n° 2022-01-18-03

Projet de voirie par rapport au Lotissement des Harcouettes : accessibilité, mise en sécurité, aménagement de voiries

Le projet consiste en la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie d'accès du lotissement « les vignes des Jaudouines » depuis la RD30a.

Il s'agit :

- D'aménager et de mettre en sécurité les voiries existantes, dont la largeur n'est pas suffisante pour permettre le passage des véhicules d'un lotissement composé de 53 logements,
- De mettre en place l'éclairage public
- De procéder à des aménagements paysagers.
- D'installer un abris-bus au niveau de la RD30a et créer un cheminement d'accès aux piétons depuis cet arrêt.

A certains endroits, il sera procédé à l'acquisition de terrains par la Commune afin de permettre des élargissements de portions de voies.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter les demandes de subvention pour ce projet, dont le coût prévisionnel est estimé à 100 000.00€ HT, aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et du département de la Vienne dans le cadre "Amendes de police", selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2022) 30%	30 000 €
Etat (DSIL 2022)	//
Région	//
Europe	//
Département « Amendes de police » (installation abri bus)	500 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	69 500 €
TOTAL HT	100 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 30 000.00€;
- Une demande de subvention au titre d'Amendes de police pour la somme de 500.00€.

Délibération n° 2022-01-18-04

Projet : Eclairage public en centre-bourg (église et zones de stationnement)

Le projet consiste à remplacer les points d'éclairage par des ampoules à faible consommation d'énergie de type led. Il y a 20 points lumineux à remplacer, en partenariat avec SOREGIES.

Ces points lumineux se situent sur le parking de la mairie, le parking de la salle des fêtes et aux abords de l'église pour sa mise en valeur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter les demandes de subvention pour ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 25 000.00€ HT aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et de Sorégies, selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2022) 30 %	7 500 €
Etat (DSIL 2022)	//
Région	//
Europe	//
Sorégies 28%	7 000 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	10 500 €
TOTAL HT	25 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 7 500.00€;
- Une demande de subvention auprès de Sorégies pour la somme de 7 000.00€.

Délibération n° 2022-01-18-05

Projet : Lavoir de Ringère : protection et mise en valeur du patrimoine culturel et touristique

Le projet consiste à procéder à des travaux de protection du lavoir, compte tenu d'un affaissement d'une partie de la toiture.

Des infiltrations endommagent une partie de la charpente et risquent de provoquer son effondrement. Des étais ont été mis en place pour sécuriser le site en attendant les travaux de consolidation.

Ce lavoir est alimenté par une source. Le point de départ souterrain de cette source est endommagé et nécessite une réparation.

Ce lavoir est un site patrimonial emblématique de la commune, la source alimente le lavoir qui ensuite va se jeter dans la rivière L'Auxances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter les demandes de subvention pour ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 50 000.00€ HT aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL et du département pour l'Activ 4, selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2022) 30 %	15 000 €
Etat (DSIL 2022) 30 %	15 000 €
Région	//
Europe	//
Département (ACTIV4) Patrimoine	10 000 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	10 000 €
TOTAL HT	50 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 15 000.00€;
- Une demande de subvention au titre du DSIL pour un montant de 15 000.00€;
- Une demande de subvention au titre d'Activ4 pour la somme de 10 000.00€.

Délibération n° 2022-01-18-06

Projet : Aménagement d'un local associatif nature

Le projet consiste en l'aménagement d'un local associatif d'une surface totale de 70 m2 environ sur la commune. Ce local sera mutualisé entre plusieurs associations « Nature » de la commune (chasse, pêche, randonnées...). Il comprendra un espace pour les réunions et les rassemblements (en structure modulaire) et une salle attenante avec une hauteur sous plafond plus importante qui servira de local technique (pour l'association de chasse). Une zone de stockage sera également construite dans cette partie (transformation possible en chambre froide à l'avenir)

Ce local sera mis à disposition (mutualisation) des associations dites de « Nature » et sa construction est prévue dans une zone non urbanisée pour limiter les nuisances.

A ce jour, l'association de chasse ne dispose que d'un tivolì près du lavoir de Ringère ne correspondant pas à leur besoin et la pêche n'a pas de local pour se rassembler.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter les demandes de subvention pour ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 100 000.00€ HT aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR, selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2022) 30 %	30 000 €
Etat (DSIL 2022)	//
Région	//
Europe	//
Département (ACTIV)	//
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	70 000 €
TOTAL HT	100 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 30 000.00€.

Délibération n° 2022-01-18-07

Projet : Gestion des eaux pluviales sur secteur Maldaccord et des Jaudouines et création d'un cheminement piétons

Le projet consiste en l'aménagement du réseau des eaux pluviales sur ces deux secteurs et la création et mise en sécurité d'un cheminement piétons rue des Jaudouines. En effet, des dysfonctionnements perdurent et provoquent une mauvaise gestion des eaux pluviales aux abords des routes de ce secteur. Les ruissellements présentent un danger pour les automobilistes et certains riverains subissent des inondations dans leur habitation.

Un cheminement piéton doit être réalisé rue des Jaudouines pour permettre l'accès sécurisé des riverains au centre bourg.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter les demandes de subvention pour ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 350 000.00€ HT dont 20 000.00€ pour la maîtrise d'œuvre et 6 000.00€ de frais divers, aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL, de la Région et du département pour l'Activ , selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2022) 30 %	105 000 €
Etat (DSIL 2022) 30%	105 000 €
Région (sur cheminement doux)	20 000 €
Europe	//
Département (ACTIV3) 15 %	50 500 €
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	69 500 €
TOTAL HT	350 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 105 000.00€;
- Une demande de subvention au titre du DSIL pour un montant de 105 000.00€;
- Une demande de subvention auprès de la région pour un montant de 20 000.00€
- Une demande de subvention au titre d'Activ4 pour la somme de 50 500.00€.

Délibération n° 2022-01-18-08

Projet : Aménagement de voies douces sur la commune

Le projet consiste en l'aménagement de voies douces sur la commune afin de relier les hameaux entre eux (pistes cyclables et pédestres).

La 1^{ère} tranche concerne la création d'une voie douce entre le lieu-dit Masseuil et le centre-bourg de Quinçay, qui sera réalisée en 2022. Ce cheminement sécurisé permettra aux habitants de Masseuil, de Ringère et de Bois Frémin d'accéder aux infrastructures sportives, culturelles et aux commerces de la commune.

Ce projet est la continuité d'un tronçon déjà réalisé sur la RD12 en partenariat avec le Département (gestionnaire de la voie).

Ce cheminement, comme le précédent, sera réalisé en calcaire stabilisé.

Une réflexion est en cours avec les communes limitrophes de Vouillé et Vouneuil sous Biard pour permettre l'accès du territoire de la CCHP à Grand Poitiers. L'EPCI du Haut Poitou est également concernée par ce projet dans le cadre de sa compétence Mobilité.

Des acquisitions foncières par la commune seront nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter les demandes de subvention pour ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 100 000.00€ HT aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL et de la Région, selon le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant à solliciter
Etat (DETR 2022) 30 %	30 000 €
Etat (DSIL 2022) 30 %	30 000 €
Région 20 %	20 000 €
Europe	//
Département (ACTIV)	//
Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	20 000 €
TOTAL HT	100 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

- Une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 30 000.00€;
- Une demande de subvention au titre du DSIL pour un montant de 30 000.00€;
- Une demande de subvention auprès de la région pour un montant de 20 000.00€.

• Achat d'un tracteur et d'une élagieuse avec reprise de matériel

Délibération n° 2022-01-18-09

Monsieur Laurent BEJARD expose la nécessité d'acquérir un tracteur et d'une épareuse pour le bon fonctionnement du service technique et d'éviter une sous-traitance onéreuse. De plus, cela nous permettra aussi de reprendre un entretien régulier des chemins ruraux.

Après concertation avec le personnel technique et l'identification des besoins, Monsieur le Maire et Monsieur Laurent BEJARD ont consultés trois entreprises.

Monsieur Laurent BEJARD propose au conseil municipal de retenir la proposition de Dousset Matelin soit :

- L'acquisition d'un tracteur Claas pour un montant de 80 400.00€ TTC
- L'achat d'une épareuse pour la somme de 27 600.00€ TTC
- La reprise du tracteur pour un montant de 15 000.00€ TTC
- La reprise de l'épareuse/lamier pour 7 500.00€ TTC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés valide la proposition faite par l'entreprise Dousset Matelin et autorise Monsieur le Maire pour toute suite à donner.

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

• Informations diverses

Madame Martine GREMILLON informe le conseil le conseil municipal que de nombreux agents des services périscolaire et restauration ont été touchés par la COVID 19, il manquait quatre personnes. Nous avons essayé de trouver du personnel intérimaire mais hélas peu de disponibilité.

Nous avons été obligés de fermer pendant une semaine l'accueil périscolaire à notre grand regret.

Nos enseignants n'ont pas été épargnés non plus, deux d'entre elles ont aussi été absentes.

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

• La Caravane des sports, organisée par le Conseil Départemental, fera une halte à Quinçay le lundi 14 février au gymnase de 10h30 à 16h00. Les inscriptions se feront sur place.

• Un nouveau Food Truck « Chez Na'Dej » est présent à Quinçay sur le parking de l'église tous les jeudis de 18h45 à 20h30.

V111- FONCTIONNEMENT

• Projet Livret d'accueil

La commission fonctionnement travaille sur un livret d'accueil destiné aux acteurs de la collectivité à savoir les nouveaux élus mais aussi les agents rejoignant la collectivité. Ce document sera un guide important pour assimiler l'organisation et le fonctionnement des différents services. Ce livret sera disponible au plus tard troisième trimestre 2022.

IX – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

• Point sur la gestion des sacs jaunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son intervention lors du conseil communautaire du 13 janvier dernier sur la problématique des sacs jaunes qui sont déposés à longueur de semaine par certains administrés qui ne respectent pas les jours de déposes demandés.

Monsieur Dominique DABADIE, vice-président en charge des déchets est conscient de la situation. Il rappelle que cette gestion des déchets plastiques est provisoire jusqu'au passage au ramassage incitatif. Hélas, prévu pour début 2022, l'échéance est reportée début 2024 voire 2025. Il a précisé aussi que revenir à une gestion par containers comme par le passé n'était pas envisageable vu le coût financier trop important.

Quid en attendant ?

Il explique que la commission déchets s'est réunie pour essayer de trouver une solution qui devient très urgente vu le nombre de sacs stockés dans nos rues. La solution qui pourrait être retenue serait le marquage de ces sacs afin de pouvoir agir sur les personnes non respectueuses, action qui pourrait aller jusqu'à une amende.

X – QUESTIONS DIVERSES

• Don de lanternes

Lors du dernier conseil, les lanternes récupérées sur Masseuil, suite à leur remplacement, ont été données aux habitants tirés au sort. Il en reste encore trois. Un nouveau tirage a été fait et c'est Monsieur Denis AUGUSTIN (2 lampes) et Monsieur Manuel MOREIRA BRAZ (1 lanterne) qui ont été retenus.

• Parrainage élection présidentielle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne parrainera pas de candidat à l'élection du Président de la République.

• Dates des prochaines réunions

○ Réunion travail budget le 7 février 2022 à 18h30

○ Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

▪ Vote du Budget le 16 février 2022 à 19h30

▪ Conseil municipal le 22 mars 2022 à 20h30

- Monsieur Pascal CHARLES évoque la problématique de faire de la publicité commerciale avec un flyer dans la Quinc'ette. Madame Sandrine BARRAUD reconnaît une erreur et confirme que nous n'intégrerons plus de publicité sauf pour des acteurs économiques dont le siège social se situe sur la commune.

Fin de la séance à 23 h 37